

SANTÉ
AU TRAVAIL

AISMT13

prévenir
les risques
professionnels

DOSSIER DE PRÉSENTATION



**PRÉVENIR
LES RISQUES
PROFESSIONNELS**

**Association
Interprofessionnelle
de Santé et Médecine
du Travail**

AISMT13.fr



SOMMAIRE

- **ACTEUR ENGAGÉ
DE LA PRÉVENTION
ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL**
- **NOS MISSIONS**
- **L'AIMT13 EN CHIFFRES**
- **NOTRE OFFRE DE SERVICES**
- **AU SERVICE
DE VOTRE ENTREPRISE**

ACTEUR ENGAGÉ DE LA PRÉVENTION ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

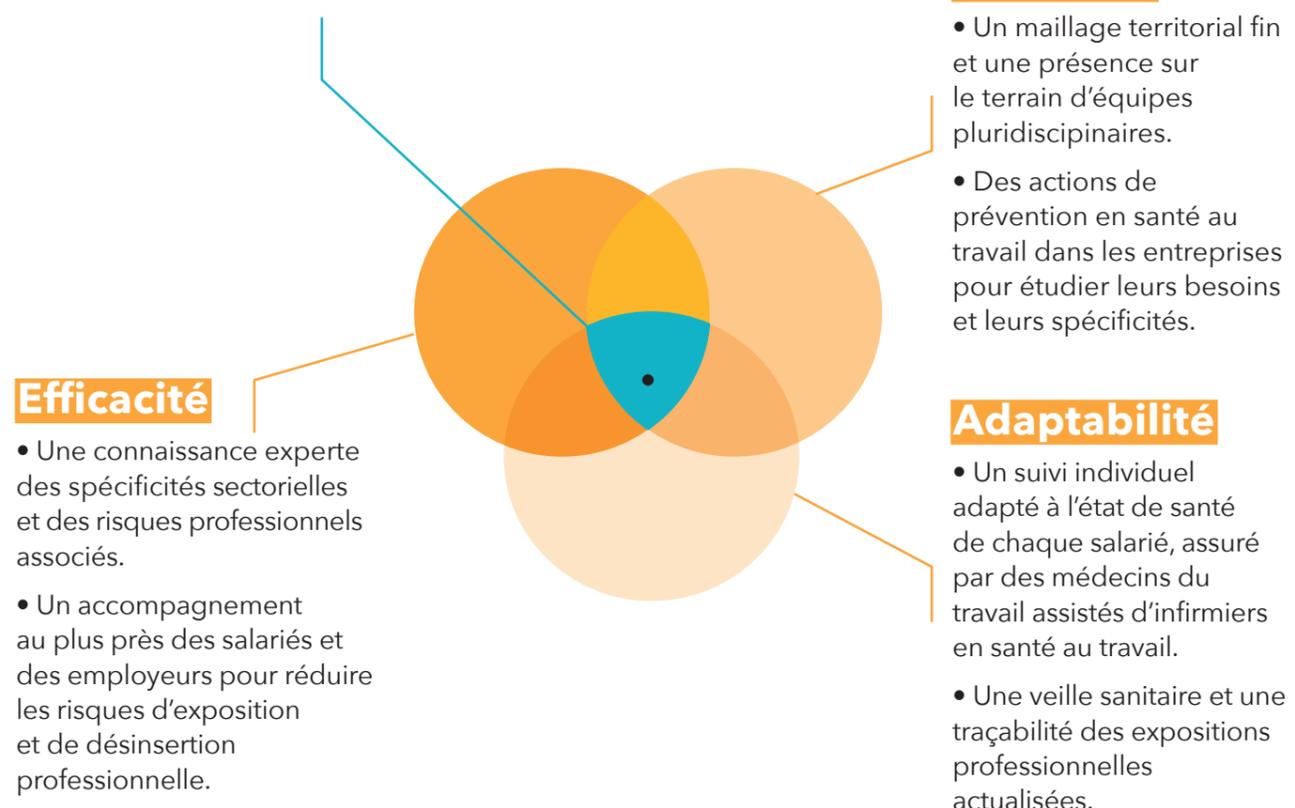
Notre raison d'être

Forte de plus de 13 000 entreprises adhérentes et 160 000 salariés suivis, l' AISMT13 (Association Interprofessionnelle de Santé et Médecine du Travail) est un acteur incontournable de la prévention et de la santé au travail dans les Bouches-du-Rhône.

Notre association se développe, agit et innove continuellement au service d'une même mission : **éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail.**

Solidaires et engagés, pros et proches, fiers et utiles : ces valeurs guident nos équipes pluridisciplinaires, mobilisées chaque jour pour répondre aux besoins de nos adhérents. Elles accompagnent employeurs et salariés tant en matière de suivi médical que de prévention des risques professionnels, et favorisent ainsi le maintien en emploi et la bonne santé de l'entreprise.

Nos engagements



NOTRE CHAMPS D'ACTIONS 2023-2028

Nos 7 priorités d'actions

L' AISMT13 se fixe **sept priorités d'actions pour nos entreprises adhérentes et leur salariés** :

- **Besoins réglementaires** : suivi individuel et conseils auprès de l'employeurs Prévention des Risques Psychosociaux (**RPS**) en faveur d'une promotion de la Qualité de Vie et Conditions de Travail (**QVCT**)
- **Risques émergents** : défis d'aujourd'hui et de demain (Perturbateurs endocriniens - Lumière bleue - Nanomatériaux - Champs électromagnétiques - Risque biologique - Intelligence artificielle - Réalité virtuelle - Voice Picking - Sédentarité)
- **Travailleurs intérimaires** : améliorer le suivi individuel en santé et sécurité au travail
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (**PDP**)
- Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (**TMS**)
- Favoriser l'accompagnement des TPE-PME à la prévention du **risque chimique**

Nos compétences

Approuvées par la **décision d'agrément de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) PACA N° 2023/10** du Service de Prévention et de Santé au Travail AISMT13 en date du 30 septembre 2023 pour 5 ans.

*Incluant l'agrément pour les salariés des entreprises de travail temporaire et l'habilitation relative aux installations nucléaires de base (articles 3 et 4) ;

Notre association intervient **à l'échelle des Bouches-du-Rhône** (hors pays d'Aix-en-Provence et Salon-de-Provence) **pour accompagner toutes les professions, à l'exception des secteurs du BTP** (bâtiment et travaux publics), agricole.

L' AISMT13 EN CHIFFRES



NOTRE OFFRE DE SERVICES

1. Une offre socle en 3 axes : l'AIMSMT13, le partenaire santé au travail et prévention des entreprises

Tout adhérent de l'association en bénéficie, tout comme ses salariés, en contrepartie des cotisations versées.

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Élaboration de la **fiche d'entreprise**
- Accompagnement et conseil pour le **DUERP**
- **Action en entreprise** et en milieu de travail
- Prévention du **stress post-traumatique**
- Participation aux **instances représentatives** des salariés
- **Ateliers et webinaires de prévention**

LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS ET DU CHEF D'ENTREPRISE

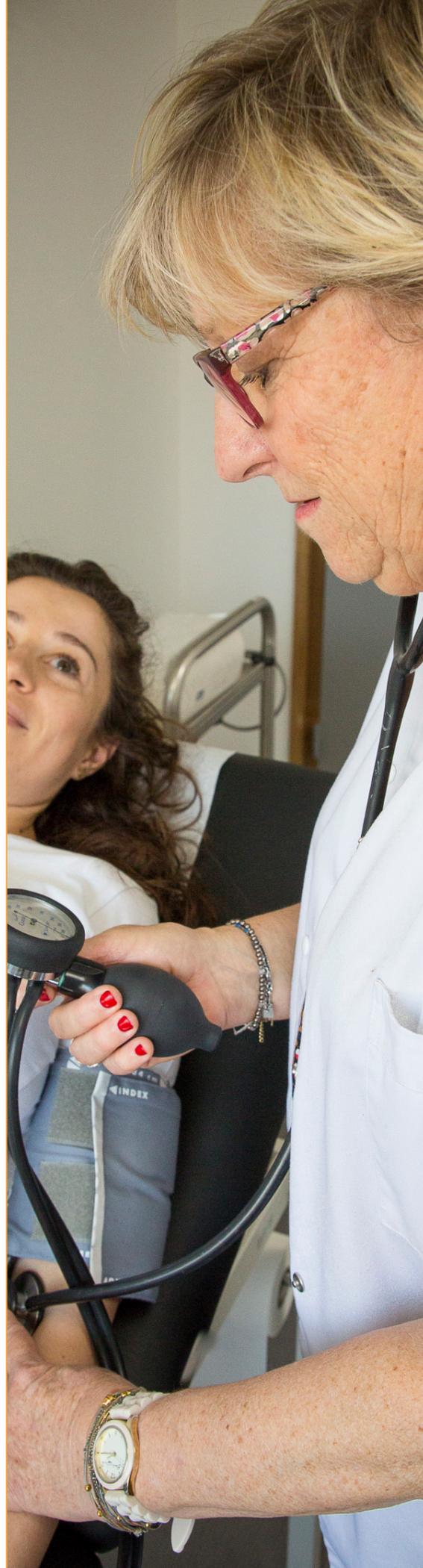
- **Visites individuelles et/ou à la demande** (avec le médecin du travail ou l'infirmier en santé au travail sous protocole). **3 types de suivi individuel** :
 - > **Général** : le salarié n'est exposé à aucun risque particulier
 - > **Renforcé** : le poste du salarié présente un ou plusieurs risques particuliers pour sa santé
 - > **Adapté** : le salarié est concerné par une situation de santé particulière
- **Examens complémentaires** en interne et en externe sur prescription médicale

LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

- Actions **individuelles** : analyse personnalisée, signalement précoce, accompagnement social
- Actions **collectives** : sensibilisations, promotion des mesures d'accompagnement

DES OUTILS DIGITALISÉS À DISPOSITION

- Un **espace adhérent en ligne** pour assurer le suivi de son compte, incluant les déclarations des salariés, les demandes de rendez-vous, le suivi des rendez-vous et visites, les rapports ainsi que l'accès aux factures.
- Des **outils en ligne** :
 - > Mon Autodiagnostic de Prévention pour réaliser un état des lieux dans son entreprise ;
 - > Mon Document Unique pour établir le DUERP et son plan d'action ;
 - > Mon évaluation du risque chimique pour l'identification et l'évaluation de ce risque.



Zoom sur la **Cellule de Prévention** de la **Désinsertion Professionnelle**

Pour prévenir le risque de désinsertion professionnelle et accompagner nos adhérents et leurs salariés dans leur stratégie de maintien en emploi, la Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle de l'AIMSMT13 (CPDP) met en oeuvre une méthodologie, des dispositifs et des accompagnements collectifs et individuels.

Composée d'une équipe pluridisciplinaire aux compétences complémentaires, la CPDP peut être sollicitée par le salarié ou tout acteur de l'entreprise, le médecin du travail mais aussi par l'Assurance Maladie, tout partenaire du maintien en emploi ou tout acteur du secteur médical ou social.

2. Une offre spécifique pour les travailleurs non salariés bénéficiant déjà de l'offre socle

L'AIMSMT13 met en place une offre spécifique à destination des travailleurs non salariés bénéficiant de l'offre socle au sein de notre association, pour leur proposer des prestations individuelles.

CONSULTATION PRÉVENTIVE SUR UNE THÉMATIQUE DE SANTÉ

- **Évaluation des risques** et gestion des examens complémentaires
- Analyse des **examens complémentaires**, suivi médical et facilitation des rendez-vous médicaux si besoin
- **Bilan** de fin de parcours

THÉMATIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) : AMAROK E-SANTÉ, PLATEFORME EN LIGNE

- **Accès volontaire et anonyme** à Amarok e-santé 24h/24 et 7j/7
- **Programme d'auto-évaluation** des RPS actif pendant 1 an

En cas de RPS identifiés par le programme, le bénéficiaire de la prestation est contacté par téléphone par un psychologue du travail. En fonction du niveau de risque et du souhait du bénéficiaire, 1 à 3 consultations psychologiques sont envisagées en présentiel et/ou à distance.

3. Une offre complémentaire avec des prestations personnalisables



Notre engagement dans une politique d'amélioration continue



PRESTATIONS COLLECTIVES SUR MESURE

- **Atelier :**
 - > Médecine du voyage : déplacements à destination particulière
 - > Sensibilisation au lien entre Risques Psychosociaux (RPS) et Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)
 - > Bien-être au travail
- **Suivi individuel ou collectif (voire vaccination)** sur la gestion du risque lié au déplacement à l'étranger
- **Autres participations**, au-delà de 3 jours par année civile (soit 6 demi-journées) de nos Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)

PRESTATIONS DE STANDS SUR SITE

Possibilité de répondre à des **événements de nos adhérents sur site**, pour différents stands à thème :

- > **Risque professionnel** : par exemple, le risque routier avec un parcours alcool et une mallette dose
- > **Santé publique** : conseils en diététique, sensibilisation anti-tabac...
- > **Autre**



PRESTATION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE MÉDICAL MOBILE



Mise à disposition d'un centre médical mobile permettant d'accueillir les salariés sur le site de l'entreprise adhérente.

- > Tous les services sont réalisables. **La prestation doit concerner au moins 10 salariés et se tenir sur le site de l'adhérent pour une demi-journée minimum.**

L'offre de services au cœur d'un écosystème

L'AIMSMT13 est membre actif du réseau Présanse (Prévention, Santé, Service, Entreprise), qui représente les 180 Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) de France.

Ce réseau est structuré au niveau régional, c'est donc aux côtés de Présanse Paca-Corse que l'AIMSMT13 contribue localement :

- Au dialogue avec les pouvoirs publics, les organisations d'employeurs et les acteurs sociaux
- Au développement de partenariats dans le champ de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels
- À la recherche sur la base d'études nationales
- Au PRST4 (Plan Régional Santé Travail 4)



Depuis ses origines, l'AIMSMT13 n'a cessé de se développer **en adaptant son organisation aux évolutions du monde du travail et de la réglementation** en matière de santé des salariés.

Dans un environnement en mutation, marqué par la parution du référentiel de certification (SPEC 2217 de l'AFNOR), le retour à la normale des ressources médicales disponibles et la mise en œuvre de la réforme de la médecine du travail, l'AIMSMT13 s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue, autour de 3 axes principaux :

- Réaliser le suivi individuel de l'état de santé des salariés dans des délais acceptables ;
- Stabiliser le nombre de création des Fiches d'entreprises des primo-adhérents ;
- Concrétiser une action de prévention primaire (APP) pour chaque adhérent, au moins une fois tous les 4 ans.

NOTRE AMBITION ?

S'assurer que notre cadre de fonctionnement soit respectueux de la réglementation, cohérent, pragmatique et efficient pour proposer une offre de services de qualité au bénéfice de nos adhérents et de leurs salariés. Dans ce contexte, le **référentiel AFNOR SPEC 2217** permet de cadrer la démarche de l'AIMSMT13 qui projette d'obtenir sa certification au 2ème trimestre 2025.

AU SERVICE DE VOTRE ENTREPRISE

Vos enjeux

La performance et la pérennité d'une organisation, grande ou petite, dépendent de la bonne santé de ses salariés.

En tant qu'employeur, vous devez assurer la sécurité de vos collaborateurs, en mettant en œuvre les moyens permettant de protéger leur santé physique et mentale.

De leur côté, les salariés qui bénéficient d'un suivi individuel ont le devoir d'appliquer les règles de sécurité propres à leur entreprise afin d'éviter l'altération de leur santé (ou de celles de tiers) du fait de leur travail.

Agir en prévention primaire, c'est intervenir au plus tôt, de manière à diminuer le risque d'exposition du salarié à des risques identifiés.

Nos réponses

Pour accompagner ses entreprises adhérentes et leurs salariés dans la mise en œuvre concrète de leurs obligations, **l'AIMSMT13 déploie son offre de services en centre médical à travers la surveillance de l'état de santé des travailleurs, ainsi qu'en milieu de travail autour d'un ensemble d'actions collectives de prévention.**

Celles-ci sont toutes inscrites dans le Plan national Santé au Travail, le Plan régional de Santé au Travail en région Sud et la déclinaison régionale de la Convention d'objectifs et de gestion de la Caisse nationale d'Assurance Maladie des travailleurs salariés. Notre offre de services est comprise dans la cotisation employeurs.

La 3ème génération du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2025-2029 se décompose en 2 volets :

1. Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Ce 1^{er} axe est porté en partenariat avec les Services de Prévention et de Santé au Travail de la région PACA, la DREETS PACA et la Carsat Sud-Est pour mutualiser les actions à porter collectivement.

2. Risque chimique

Ce 2^{ème} axe est porté par l'AIMSMT13 uniquement (chaque SPSTI choisit une thématique).

Une équipe pluridisciplinaire de proximité engagée à vos côtés

Réunissant plus de 250 collaborateurs répartis sur l'ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône, c'est l'expertise pluridisciplinaire de nos équipes qui fait la force de notre accompagnement en matière de prévention des risques professionnels et de santé au travail.

Au quotidien, l'AIMSMT13 œuvre pour maintenir un dialogue permanent avec l'entreprise adhérente pour répondre efficacement à l'ensemble de ses besoins et de ceux des salariés.

Grâce à un accompagnement personnalisé, au plus près du terrain, employeurs et salariés sont informés des risques auxquels ils sont exposés grâce au suivi médical, aux actions en milieu de travail, ainsi qu'aux ateliers de prévention et webinaires.



Médecin du travail



Assistant médical



Infirmier santé travail



Intervenant prévention



Conseiller prévention

Compétences médicales

- Suivi individuel de l'état de santé des salariés
- Connaissance des postes de travail (fiches d'entreprise, études de poste)
- Optimisation de l'adéquation santé / postes de travail

Pôle d'expertise

- Évaluation des risques professionnels : risque chimique, risque routier...
- Ergonomie
- Métrologie des conditions de travail : bruit, poussière...
- Sensibilisation et conseil : prévention des risques psychosociaux (RPS), organisation des secours...
- Agréments : chimie, imprimerie - papier - carton, surveillance médicale des travailleurs temporaires et interventions installations nucléaires de base (INB), compétence médecine du voyage

Les bénéfices des actions de prévention

ÉCONOMIQUES

- Gain de productivité
- Diminution du nombre de maladies professionnelles et d'accidents du travail
- Moins d'absentéisme et de turn-over
- Maîtrise des cotisations de l'employeur à l'Assurance Maladie

ORGANISATIONNELS

- Maîtrise des risques avérés
- Prévention des risques à effets différés
- Développement des compétences internes
- Amélioration du dialogue social entre les salariés et les représentants
- Consolidation du bien-être au travail



Rendez-vous sur notre site pour découvrir l'agenda de nos ateliers et webinaires de prévention, ainsi que de nombreuses ressources utiles !
www.aismt13.fr

Suivez également l'actualité de l'AISMT13 sur **LinkedIn** et **Youtube**.



CONTACT

37-39 boulevard Vincent Delpuech
 CS 40011
 13286 Marseille Cedex 06

04 91 81 20 29 | sante-travail@aismt13.fr

SANTÉ
 AU TRAVAIL

AIMT13

prévenir
 les risques
 professionnels

MEMBRE DE _____

présanse

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE